



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2024

- 1. Rapport des commissaires aux comptes**
- 2. Bilan consolidé**
- 3. Compte de résultat consolidé**
- 4. Tableau des flux de trésorerie**
- 5. Variation des Fonds Propres**
- 6. Annexe**

Valeurs exprimées en euros.

Confédération Française Démocratique du Travail

Confédération française démocratique du travail
CFDT

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PKF ARSILON Commissariat aux comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris

S.A.S. au capital de € 7 905 826
811 599 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Confédération française démocratique du travail CFDT

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Membres du Conseil National du syndicat CFDT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du syndicat CFDT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ La note 6.3.4 de l'annexe des comptes consolidés expose les principes et les méthodes comptables utilisés pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.
- ▶ Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans les notes 6.3.9 et 7.10 de l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à apprécier que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du bureau national.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 19 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

PKF ARSILON Commissariat aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Signé par Francis Chartier
Le 19/05/2025

ID: tx_wE7qg79Kag0w



Francis Chartier

Signé par Denis Thibon
Le 19/05/2025

ID: tx_wE7qg79Kag0w

Signed with
Universign

Denis Thibon

1. Bilan consolidé

Actif		
Montants en €	2023	2024
Immobilisations incorporelles	7 021 372	6 506 631
- Dont écarts d'acquisition	-	-
Immobilisations corporelles	60 073 473	61 857 199
Immobilisations financières	260 281 227	251 825 470
Total actif Immobilisé	327 376 072	320 189 300
Stocks et en-cours	617 237	520 134
Créances clients et comptes rattachés	2 403 678	2 152 663
Autres créances et comptes de régularisation	16 782 234	17 359 651
Disponibilités et VMP	30 918 711	31 367 427
Total actif circulant	50 721 860	51 399 875
Total actif	378 097 932	371 589 175

Passif		
Montants en €	2023	2024
Fonds propres	-	-
Réserves consolidées	325 194 108	319 306 599
Résultat de l'exercice	(5 887 509)	(2 252 471)
Fonds propres part du groupe	319 306 599	317 054 128
Intérêts minoritaires	-	-
Fonds propres totaux	319 306 599	317 054 128
Ecart d'acquisition négatif	-	-
Fonds Dédiés	331 272	314 519
Provisions pour risques et charges	8 885 839	8 134 253
Provisions	9 217 111	8 448 772
Emprunts et dettes financières	370 431	382 869
Dettes fournisseurs	4 722 012	4 649 933
Autres dettes et comptes de régularisation	44 481 779	41 053 473
Total des dettes	49 574 222	46 086 275
Total passif	378 097 932	371 589 175

2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat		
Montants en €	2023	2024
Chiffre d'affaires	33 664 728	36 606 941
Part. résultat / opérat. commun bénéfice	-	-
Autres produits d'exploitation	32 252 703	35 692 271
Total des produits d'exploitation	65 917 431	72 299 212
Achats consommés MP et marchandises	(3 080 822)	(3 044 078)
Charges externes	(25 630 705)	(20 683 917)
Charges de personnel	(21 140 545)	(20 878 201)
Impôts et taxes	(2 643 470)	(2 618 258)
Engagements à réaliser	(141 531)	(141 531)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(9 500 946)	(8 741 323)
Autres charges d'exploitation	(18 546 557)	(19 932 014)
Compte de liaison d'exploitation	(2 624)	-
Total charges d'exploitation	(80 687 199)	(76 039 322)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(14 769 769)	(3 740 110)
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(14 769 769)	(3 740 110)
Produits financiers	7 109 742	1 866 543
Charges financières	(650 612)	(3 217 964)
Résultat financier	6 459 130	(1 351 421)
Résultat exceptionnel	2 531 632	2 939 263
Impôt sur les résultats	(108 503)	(100 208)
Résultat net des entreprises intégrées	(5 887 509)	(2 252 476)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(5 887 509)	(2 252 471)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net (part du groupe)	(5 887 509)	(2 252 471)

3. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		
Montants en K€	2023	2024
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	(5 887 510)	(2 252 476)
Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie		-
Dérive de résultat + Résultat de dilution		
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	4 805 645	8 261 426
Plus et moins-values de cession	-	(16 299)
- Impôts différés	-	-
Variations nettes des intérêts courus	(4 538)	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(1 086 403)	5 922 651
Dividendes reçus des MEE	-	-
Variation des stocks	(115 923)	97 104
Variations créances clients et autres débiteurs	(3 242 221)	(292 575)
Variations provisions clients et autres débiteurs	(44 118)	(33 827)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	6 159 869	(3 500 385)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 757 607	(3 729 683)
Flux net de trésorerie lié à l'activité	1 671 204	2 262 968
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(20 470 962)	(13 099 272)
Cessions, réductions d'immobilisations	17 880 006	11 259 165
Incidences des variations de périmètre s/ tréso.	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2 590 956)	(1 840 107)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes et acomptes sur dividendes HOL	-	-
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	-	-
Augmentation (réductions) de capital	-	-
Variation des fonds dédiés	(23 421)	13 417
Emission d'emprunt	4 505 185	11 490
Remboursements d'emprunts	(6 702 449)	-
Frais d'émission d'emprunts	-	-
Comptes Courants financiers	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(2 220 685)	24 907
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE		
Trésorerie d'ouverture	34 059 066	30 918 629
Disponibilités et VMP	30 918 711	31 367 428
Découverts bancaires	82	1 029
Trésorerie de clôture	30 918 629	31 366 399

4. Variation des Fonds Propres

La charte de la cotisation syndicale qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations sont attribuées à des secteurs distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 7.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

Tableau de variation des capitaux propres							
Montants en €	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
Situation 2022	-	-	332 983 084	(7 788 973)	325 194 111	-	325 194 111
Affectation Résultat	-	-	(7 788 973)	7 788 973	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	(5 887 509)	(5 887 509)	-	(5 887 509)
Autres mouvements	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Situation 2023	-	-	325 194 108	(5 887 509)	319 306 599	-	319 306 599
Affectation Résultat	-	-	(5 887 509)	5 887 509	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	(2 252 471)	(2 252 471)	-	(2 252 471)
Situation 2024	-	-	319 306 599	(2 252 471)	317 071 128	-	317 054 128

5. Faits majeurs

5.1. Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les comptes sociaux de la Confédération ont été établis, conformément à l'application du nouveau règlement 2018-06.

5.2. Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération CFDT applique pour ses comptes consolidés 2024 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales (règlement n° 2009-10).

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation) ; s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

Les comptes consolidés de la Confédération ont été établis, conformément à l'application du nouveau règlement 2020-01.

Les états de synthèse présentent un exercice comparatif conformément au format prescrit par le nouveau règlement.

5.3. Evènements de l'exercice

Le meilleur fonctionnement de l'application comptable a permis d'assurer une clôture des comptes plus sereine. Les différentes échéances statutaires ont pu être programmées suivant un calendrier plus conforme aux règles de l'art. L'exercice n'a pas donné lieu à de grands rassemblements comme en 2022 (Congrès de la CFDT) ou en 2023 (21 juin de la CFDT).

Concernant les comptes, les événements significatifs de cet exercice sont :

Pour les produits :

- L'augmentation du nombre d'adhérents constatée en 2023 s'est poursuivie et a permis d'augmenter la collecte de 1 067 444 € soit une progression, actifs et retraités confondus de 6,35% par rapport à 2023 ;

- La subvention de l'ADSA pour les TPE a augmenté car elle a été mieux utilisée ;
- La provision pour la subvention CNAM-AT des années antérieures a été dégradée à hauteur de 1 379 140 €.

Pour les charges :

- Les amortissements des rénovations ont entraîné une augmentation des charges d'exploitation pour un total de 789 830 €. Cela concerne la rénovation des salles du Bureau national et du CNC, le restaurant de Bolivar mais surtout la fin des travaux à Bierville. La livraison de la Maison 1 a eu lieu en décembre 2023 et celles des Maisons 3 et 4 en avril 2024. Enfin, la rénovation de l'immeuble Belleville a débuté en juillet 2024 et la livraison est prévue début 2026. Au total, l'ensemble de ces rénovations se traduit par une augmentation des immobilisations corporelles aussi bien en brut qu'en net. L'impact sur les charges va s'inscrire dans la durée au cours des prochains exercices ;
- La situation des marchés financiers est fluctuante d'un exercice sur l'autre. L'année 2023 avait permis de rétablir l'exercice catastrophique de 2022. Sans être au niveau de 2022, la dégradation des marchés au 31/12/2024 n'en est pas moins mauvaise. Les provisions pour moins-values latentes sont de 16 047 188 € soit une augmentation de la provision de 2 869 231 € alors que dans le même temps le portefeuille baissait (2,08%). Cette dégradation du résultat entraîne une baisse des fonds propres de la Confédération ;
- En revanche, les provisions pour charges baissent de manière importante (-962 317 €) grâce à une meilleure gestion des dossiers CNAS dont un certain nombre ont pu être fermés.

5.4. Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves de ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

Périmètre									
Forme Juridique	Nom	Siège social	N° SIREN	2024			2023		
				Méthode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt
Association	AGI	47 - 49 Avenue Simon Bolivar 75 950 Paris Cedex 19	348 904 839	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Association	ASSECO	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	389 700 303	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
GIE	GIE Belleville	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	334 993 748	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Association	Bierville Maison CFTD	10 Route des Nations 91 690 Boissy la Rivière	319 073 425	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Syndicat de salariés	Confédération CFTD	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	784 409 930	Société mère	100,00%	100,00%	Société mère	100,00%	100,00%
EURL	Domaine de BIERVILLE	10 Route des Nations 91 690 Boissy la Rivière	477 876 130	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Association	Espace BELLEVILLE	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	334 772 378	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
SCI	SCI Flandre Jaurès	12 Rue des Dunes 75 019 Paris	398 216 051	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Association	Institut Belleville	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	328 142 237	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Association	IRIS	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	525 389 813	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Association	ISEFOJ	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	447 807 066	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
SCI	SCI Loire Jaurès	12 Rue des Dunes 75 019 Paris	395 201 340	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
GIE	GIE CFTD Presse	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	334 993 730	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
GIE	GIE Villette	4 Boulevard de la Villette 75 955 Paris Cedex 19	334 993 755	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%

6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué le 06 mars 2020, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2021.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2018-06 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

6.2. Modalités de consolidation

6.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuel ;
- Éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminés dans les comptes consolidés.

6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

6.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants.

6.3.1. Application du règlement ANC 2015-05

Au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations, dans un souci de rendement de leur actif à long terme, ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts » sur un espace numérique mis à leur disposition.

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.

En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- Sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- Lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- Lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

6.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

6.3.2.1. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

6.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1er janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Terrains	Non amortissable	N/A
Travaux Structure Façade	Linéaire	20 ans
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

6.3.4. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables. Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

6.3.5. Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ». Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

6.3.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

6.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1er janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

6.3.8. Impôts sur les bénéfices

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôts, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

6.3.9. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS). Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour litiges.

6.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est, soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette, soit mis à disposition à la Confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le personnel administratif et technique), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- Les droits tels que définis ;
- Les conditions du départ en retraite ;
- Le facteur d'actualisation ;
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 3,3 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).
Le taux d'évolution des rémunérations est de 1.5 % observé ces quatre dernières années.

6.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

7.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles					
Montants en €	2023	Augmentations (Dotations)	Reprises (Diminutions)	Autres variations	2024
Ecart acquisition positif	-	-	-	-	-
Conces. Brevets & Licences	28 525 926	1 297 101	(1 021 363)	1	28 801 665
Fond commercial	-	-	-	-	-
Immob. Incorporelles en cours	413 486	-	(16 299)	-	397 187
Immobilisations incorporelles - brut	28 939 412	1 297 101	(1 037 662)	1	29 198 852
Amort. /déprec. conces. brev. & lic.	(21 918 040)	(1 795 543)	1 021 362	-	(22 692 221)
Amortissements & Dépréciations	(21 918 040)	(1 795 543)	1 021 362	-	(22 692 221)
Ecart acquisition positif	-	-	-	-	-
Conces. brevets & licences	6 607 886	(498 442)	(1)	1	6 109 444
Fond commercial	-	-	-	-	-
Immob. incorporelles en cours	413 486	-	(16 299)	-	397 187
Immobilisations incorporelles - net	7 021 372	(498 442)	(16 300)	1	6 506 631

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux logiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La Confédération a développé un logiciel de gestion des adhérents Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

7.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles					
Montants en €	2023	Augmentations (Dotations)	Reprises (Diminutions)	Autres variations	2024
Terrains	18 325 088	-	-	-	18 325 088
Constructions	113 424 110	2 446 581	-	4 027 809	119 898 500
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Install. & mat. indust.	1 531 353	46 304	-	-	1 577 657
Autres immob. corporelles	4 502 869	304 370	(1 121 120)	-	3 686 119
Autres immob. corporelles - CB LLD	-	-	-	-	-
Immob. corporelles en cours	6 186 602	3 551 840	-	(4 232 596)	5 505 846
Immobilisations corporelles - brut	143 970 022	6 349 095	(1 121 120)	(204 787)	148 993 210
Amort. /déprec. terrains	-	-	-	-	-
Amort. /déprec. constructions	(79 329 488)	(4 028 452)	-	1	(83 357 939)
Amort. /déprec. constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Amort. /déprec. matériels & équip.	(1 075 988)	(83 220)	-	1	(1 159 207)
Amort. /déprec. autres immo. corp.	(3 491 073)	(248 914)	1 121 121	1	(2 618 865)
Amort. autres immob. corp. - CB LLD	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(83 896 549)	(4 360 586)	1 121 121	3	(87 136 011)
Terrains	18 325 088	-	-	-	18 325 088
Constructions	34 094 622	(1 581 871)	-	4 027 810	36 540 561
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Install. & mat. indust.	455 365	(36 916)	-	1	418 450
Autres immob. corporelles	1 011 796	55 456	1	1	1 067 254
Autres immob. corporelles - CB LLD	-	-	-	-	-
Immob. corporelles en cours	6 186 602	3 551 840	-	(4 232 596)	5 505 846
Immobilisations corporelles - net	60 073 473	1 988 509	1	(204 784)	61 857 199

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des deux SCI, ainsi que sur l'association Bierville. Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les deux SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- La valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux ;
- La décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant les composants principaux : gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courant et agencements. L'augmentation des immobilisations corporelles correspond, pour l'essentiel, à la mise en service le 21 mars des locaux de Bierville :
 - La Maison 3 pour 2 163 065 € ;
 - La Maison 4 pour 2 747 449 € ;
 - Le complément Maison 1 pour 395 751 € ;
 - Le complément Maison 2 pour 74 926 € ;

A la mise en service, au 15 juillet 2024 dans l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar des travaux complémentaires du restaurant Bolivar pour 483 068 € ;

Les en-cours sur les projets de rénovation de l'immeuble Belleville s'élèvent à 5 365 731 €

7.3 Immobilisations financières

Immobilisations financières					
Montants en €	2023	Augmentations (Dotations)	Reprises (Diminutions)	Autres variations	2024
Participations financières	37 999	-	-	-	37 999
Créances rattach. particip.	64	-	-	-	64
Autres titres immobilisés	272 861 547	5 347 764	(11 035 533)	-	267 173 778
Prêts	535 611	200 000	(207 333)	1	528 279
Dépôts et cautionnements versés	25 870	126 398	-	-	152 268
Autres créances immobilisées	-	1	-	-	1
Immobilisations financières - brut	273 461 091	5 674 163	(11 242 866)	1	267 892 389
Prov. participations financières	-	-	-	-	-
Prov. autres titres immob.	(13 160 135)	(3 199 417)	330 186	-	(16 047 188)
Prov. prêts	(19 731)	-	-	-	(19 731)
Prov. dépôts et caution. Versés	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(13 179 866)	(3 199 417)	330 186	-	(16 049 097)
Participations financières	37 999	-	-	-	37 999
Créances rattach. particip.	64	-	-	-	64
Autres titres immobilisés	259 701 412	2 148 345	(10 705 347)	-	251 126 588
Prêts	515 880	200 000	(207 333)	1	508 548
Dépôts et cautionnements versés	25 872	126 398	-	-	152 270
Autres créances immobilisées	-	1	-	-	1
Immobilisations financières - net	260 281 227	2 474 744	(10 912 680)	1	251 825 470

(1) Le poste "Autres titres immobilisés" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération. Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la Confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur liquidative estimative est établie au 31/12/2024 à 348 038 991 € et à 10 219 144 € (valeur de souscription de contrats FCPR), pour une valeur brute à la clôture de 267 173 778 €, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la Confédération CFDT. Une dépréciation est constatée fin 2024 à hauteur de 16 047 188 €, ramenant la valeur nette de ces titres à 251 126 590 €.

(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidés	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2023	Augmentations	Diminutions	VNC des titres au 31/12/2024	Montant capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
Autres titres		37 999	-	-	37 999	NC	NC	NC
Total		37 999	-	-	37 999	NC	NC	NC

Les quatre entités figurant en Autres titres (Sifa, Inter-Expansion, CISL/MSI) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

7.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks						
Montants en €	2023	Variations	Augmentations (Dotations)	Reprises (Diminutions)	Δ périmètre	2024
Stock mat. premières & fournitures	42 007	(11 792)	-	-	-	30 215
Stock autres approvis.	17 251	147	-	-	-	17 398
Stock en-cours product. serv.	95 285	6 895	-	-	-	102 180
Stock marchandises	500 900	(101 471)	-	-	-	399 429
Stocks - brut	655 443	(106 221)	-	-	-	549 222
Prov. stock mat. prem.& fourn.	(3 037)	-	-	-	-	(3 037)
Prov. stock marchandises	(35 169)	-	(26 987)	36 104	-	(26 052)
Amortissements & Dépréciations	(38 206)	-	(26 987)	36 104	-	(29 089)
Stock mat. premières & fournitures	38 970	(11 792)	-	-	-	27 178
Stock autres approvis.	17 251	147	-	-	-	17 398
Stock en-cours product. serv.	95 285	6 895	-	-	-	102 180
Stock marchandises	465 731	(101 471)	(26 987)	36 104	-	373 377
Stocks - net	617 237	(106 221)	(26 987)	36 104	-	520 133

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures et des ouvrages destinés au réseau CFDT.

7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Créances clients - échéances						
Montants en €	2023	2024	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Créances clients & cptes rattachés	2 403 678	2 152 663	2 164 760	2 164 760	-	(12 097)
Total créances clients	2 403 678	2 152 663	2 164 760	2 164 760	-	(12 097)

Autres créances - échéances							
Montants en €	2023	2024	Brut	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Dép.
Avances et acptes versés / commandes	42 710	1 750 165	1 750 165	1 750 165	-	-	-
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	222 440	92 706	92 706	92 706	-	-	-
Créance d'impôt exigible	-	-	-	-	-	-	-
Cptes courants débiteurs	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances diverses	2 957 320	2 144 713	2 144 713	2 144 714	-	-	(1)
Autres créances d'exploitation	1 492 707	1 351 533	1 351 533	1 351 533	-	-	-
Divers - Produits à recevoir	11 229 511	11 077 903	11 077 903	11 077 903	-	-	-
Comptes de liaison (CT) et divers	-	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avances	837 547	942 628	942 628	942 628	-	-	-
Total autres créances	16 782 234	17 359 651	17 359 650	17 359 651	-	-	-

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 10 439 044 € et des cotisations collectées sur 2024 et à encaisser des syndicats en 2025 pour un montant de 487 767 €.

Les autres créances des deux SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 1 587 062 € lié à des remboursements sur l'exercice 2024 à encaisser sur l'exercice 2025.

7.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciation actif circulant					
Montants en €	2023	Augmentations (Dotations)	Reprises (Diminutions)	Autres variations	2024
Prov. créances clts & cpt. ratt.	(44 574)	(12 097)	44 574	-	(12 097)
Autres créances diverses prov	(1 351)	-	(283 820)	285 170	(1)
Total dépréciation actif circulant	(45 924)	(12 097)	(239 246)	285 170	(12 097)

7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 31 367 428 €, proviennent principalement de la Confédération.

7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2024, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent selon le tableau présenté en paragraphe 4.

Le poste « Réserves affectées » correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT.

En effet, la charte financière CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse nationale d'action syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité syndicale mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a mis en réserve 3 350 000 € au 31 décembre 2024.

7.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	283 063	331 272	128 114	141 531	314 519
Total	283 063	331 272	128 114	141 531	314 519

7.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques et charges				
Montants en €	Total au 31/12/2023	Augmentations (Dotations)	Reprises (Diminutions)	Total au 31/12/2024
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	3 139 540	215 027	399 173	2 955 394
Provisions pour litiges sociaux	174 300	40 000	95 500	118 800
Provisions pour risque Isefoj	5 000	-	5 000	-
Provisions pour complément CP	-	260 728	-	260 728
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	5 564 421	407 471	1 185 643	4 786 249
Autres provisions pour risques & charges	2 578	13 081	2 578	13 081
Total	8 885 839	936 307	1 687 893	8 134 253

Elles sont principalement composées des éléments suivants.

Engagements pris en matière de retraite :

- Le personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE Vilette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) : elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour litiges sociaux : les provisions pour risques concernent des litiges avec des syndicats, nés sur l'exercice 2021 pour 50 000 €, sur l'exercice 2024 pour 113 800 €.

7.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôts, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

7.12 Emprunts et dettes financières

7.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Emprunts et dettes financières - échéances					
Montants en €	2023	2024	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
Dettes de location - financement	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des étab. de crédits et loc. fin.	-	-	-	-	-
Dépôts et garanties reçus	370 349	381 840	381 840	-	-
<i>Dépôts et garanties reçus NC</i>	370 349	381 840	381 840	-	-
<i>Dépôts et garanties reçus C</i>	-	-	-	-	-
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	-	-	-	-	-
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières diverses	370 349	381 840	381 840	-	-
Soldes créditeurs de banque	46	1 015	1 015	-	-
Int. Courus/solde créd. banque	36	14	14	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	82	1 029	1 029	-	-
Total emprunts et dettes financières	370 431	382 869	382 869	-	-

7.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières						
Montants en €	2023	Augmenta tions (Dotations)	Reprises (Diminu tions)	Variations	Autres varia tions	2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Dettes de location - financement	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des Ets crédits et loc. fin.	-	-	-	-	-	-
Dépôts et garanties reçus	370 349	11 490	-	-	1	381 840
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	-	-	-	-	-	-
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes fin. diverses	370 349	11 490	-	-	1	381 840
Soldes créditeurs de banque	46	-	-	969	-	1 015
Int. Courus / solde créd. banque	36	-	-	(22)	-	14
Concours bancaires et intérêts courus	82	-	-	947	-	1 029
Total emprunts et dettes financières	370 431	11 490	-	947	1	382 869

7.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Autres emprunts et dettes financières - échéances				
Montants en €	2023	2024	< 1 an	> 1 an
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	198 321	207 337	207 337	-
Dettes fiscales diverses et sociales	7 096 601	6 741 007	6 741 007	-
Comptes-courants créditeurs	-	-	-	-
Dettes diverses	34 992 167	33 412 845	20 460 893	12 951 952
Impôt différés Passifs	-	-	-	-
Comptes de régularisation passif	2 194 690	833 232	833 232	-
Aut. dettes et comptes de régul.	44 481 779	41 194 421	28 242 469	12 951 952

Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service central de perception et ventilation des cotisations -SCPVC- (Confédération) début 2025 et dues aux organisations CFDT pour 5 742 839 € ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2024 qui s'élève à 97 457 327 €.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser pour 12 641 601 € et les deux SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires pour 1 302 560 €.

Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des fédérations et unions régionales interprofessionnelles.

En effet, les fédérations et les unions régionales interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 12 951 952 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

7.14 Engagements hors bilan

La Confédération s'est portée caution pour garantir trois prêts accordés par des banques à des entités tierces jusqu'à hauteur de :

- 1 298 787 € - Echéance du prêt au 30/03/2029 ;
- 759 926 € - Echéance du prêt au 15/03/2041 ;
- 3 840 329 € - Echéance du prêt au 01/04/2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 35 400 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2024, un montant de 1 536 583 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 12 515 182 €.

Les emprunts ont été intégralement remboursés ; le nantissement n'est plus applicable.

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec une clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €. Ce retour à meilleure fortune n'a pas été constaté au 31/12/2024.

7.15 Tableau des ressources

7.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Ressources de l'ensemble confédéral		
Montants en €	31/12/2023	31/12/2024
Cotisations reçues (1)	24 967 230	26 541 286
"+" subventions -contributions reçues (2)	29 331 174	30 951 617
dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	(17 725 034)	(18 484 960)
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	11 432 355	14 806 309
Total des Ressources	65 730 759	72 299 212
Produits financiers perçus	7 109 742	1 866 543
Résultat net (part du groupe)	72 840 501	74 165 755

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la Confédération (26 967 230 €).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte de la cotisation syndicale CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 97 457 327 €. pour l'exercice 2024.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » pour 30 951 617 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 18 484 962 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 12 466 657 €.

(3) Voir paragraphe 7.17 « Autres produits d'exploitation ».

7.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir, comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

7.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2024, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

7.15.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 24 en 2024. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques. Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 1 726 621 € pour l'exercice 2024.

7.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Autres charges d'exploitation		
Montants en €	31/12/2023	31/12/2024
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	16 842 684	18 780 327
- Isefoj	882 350	661 370
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	551 126	309 696
Autres charges d'exploitation	270 435	178 321
Total	18 546 595	19 929 713

Dotations aux amortissements et provisions		
Montants en €	31/12/2023	31/12/2024
Centre de formation Bierville	49 536	54 531
Amortissements des SCI	899 839	448 854
Amortissements GIE Vilette	2 261 779	1 907 026
Amortissements Confédération	2 952 079	3 741 909
Provisions Confédération	3 311 524	2 284 399
Autres dotations amortissements et provisions (GIE-Pressé...)	26 190	304 602
Total	9 500 946	8 741 321

Achats consommés		
Montants en €	31/12/2023	31/12/2024
Charges communes AGI	1 155 266	1 059 910
Centre de formation Bierville	455 949	714 554
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	1 132 417	868 187
Achats des SCI	198 012	148 193
Achats consommés du GIE Vilette	85 801	85 718
Autres achats consommés	53 376	167 515
Total	3 080 822	3 044 078

Charges externes		
Montants en €	31/12/2023	31/12/2024
Charges communes AGI	1 395 810	1 331 942
Centre de formation Bierville	868 256	984 637
Coûts des charges SCI	314 691	310 239
Intermédiaires Associations Isefoj (cf. études)	139 210	51 954
Achats et charges GIE Belleville et Vilette	5 778 148	5 856 383
Achats et charges GIE CFDT Presse	2 966 204	3 209 804
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	14 107 855	8 819 474
Autres charges externes	65 597	120 822
Total	25 635 772	20 685 256

Frais de personnel		
Montants en €	31/12/2023	31/12/2024
Coûts salariaux GIE Belleville & GIE-Vilette	20 580 032	20 435 201
Autres charges de personnel Confédération	560 512	442 195
Autres frais de personnel		
Total	21 140 545	20 877 396

Impôts & taxes		
Montants en €	31/12/2023	31/12/2024
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 407 035	1 334 935
Taxes des 2 SCI	216 464	210 172
Taxes diverses Confédération	970 370	1 008 758
Autres taxes GIE Vilette	43 779	50 234
Autres impôts et taxes	5 820	14 160
Total	2 643 468	2 618 258

7.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Autres produits d'exploitation		
Montants en €	31/12/2023	31/12/2024
Autres produits d'exploitation - loyers		
Confédérations et SCI -facturation AGI	11 432 355	14 806 309
GIE Cfdt Presse et Centre de formation Bierville		
Total	11 432 355	14 806 309

7.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier		
Montants en €	2023	2024
Produits de participations	5 549	8 377
Produits cessions de VMP & Transfert de charges finan.	2 353 703	1 054 317
Différences positives de change	-	-
Autres Intérêts et Produits assimilés	626 830	473 663
Reprises sur provisions & Transfert de charges	4 123 660	330 186
Produits financiers	7 109 742	1 866 543
Dotations financières aux amortissements et prov.	(627 839)	(3 217 2397)
Intérêts et charges assimilées	(21 972)	(716)
Différences négatives de change	(801)	(9)
Charges financières	(650 612)	(3 217 964)
Résultat financier	6 459 130	(1 351 421)

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Value latentes). Les reprises correspondent essentiellement aux provisions sur portefeuille TIAP pour 4 123 660 €.

7.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel		
Montants en €	2023	2024
Produits except° sur op. de gestion	-	5 185
Produits except° sur op en capital	2 535 730	2 964 137
Reprises de provisions & transfert de ch.	-	-
Total des produits exceptionnels	2 535 730	2 969 322
Charges except° sur op. de gestion	(4 098)	441
Charges except° sur op. en capital	-	(30 500)
Dotations except° aux amort. & provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles	(4 098)	(30 060)
Résultat exceptionnel	2 531 632	2 939 263

Les autres produits exceptionnels sont constitués de revenus FCPR pour 2 964 137 €.

7.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Détail Charge d'impôt		
Montants en €	2023	2024
Impôt sur les sociétés	(108 503)	(100 208)
Impôts différés	-	-
Impôt sur les résultats	(108 503)	(100 208)

7.21 Effectif

L'effectif employé par entités intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif		
Effectif	2023	2024
Collaborateurs Permanents	137	130
Collaborateurs Administratifs	137	136
Total	274	266

8. Autres informations

8.1. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

8.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice s'élève à 174 754 € pour EY et 137 855 € pour PKF Arsilon. Ces honoraires ont été facturés au titre :

- Du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés, pour un montant de 122 995 € pour EY, 118 020 € pour PKF Arsilon ;
- De services autres que la certification des comptes pour 51 759 € pour EY, 12 642 € pour PKF Arsilon.

8.3. Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-02 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

8.4. Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire. En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article, L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

PROTECTION SOCIALE	
CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
AGIRC ARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
EMPLOI	
AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnel des personnes handicapées
UNEDIC / POLE EMPLOI	Union nationale inter professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
DGT	Direction Générale du Travail
LOGEMENT	
Action Logement	Action Logement
DIALOGUE SOCIAL	
AGFPN	Association de gestion du fonds paritaire national
ADSA	Association paritaire inter professionnelle nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
ETUDES	
IRES	Institut de recherches économiques et sociales